

CHORUS AVENIR GUICHET

Un capital de 15 000 à 60 000 €
en cas de décès ou d'invalidité très grave⁽¹⁾.



Avec vous de A à Z

Allianz 

UNE SOLUTION POUR PROTÉGER SIMPLEMENT CEUX QUE VOUS AIMEZ

- **Le choix du capital** : en cas de décès ou d'invalidité très grave⁽¹⁾, de 15 000 à 60 000 € selon vos besoins.
- **Un minimum de formalités** : une simple déclaration de bonne santé.
- **Un paiement simplifié** grâce au prélèvement automatique mensuel.
- **Une cotisation accessible** : à partir de 3,50 € par mois pour la garantie Décès/PTIA⁽¹⁾.

Vous choisissez un capital

Votre âge	Votre cotisation mensuelle TTC à l'adhésion en € ⁽²⁾									
	15 k€	20 k€	25 k€	30 k€	35 k€	40 k€	45 k€	50 k€	55 k€	60 k€
18 à 29 ans	3,50 €	4,75 €	6,00 €	7,00 €	8,25 €	9,50 €	10,50 €	11,75 €	13,00 €	14,00 €
30 à 39 ans	4,50 €	6,25 €	7,50 €	9,00 €	10,50 €	12,25 €	13,50 €	15,25 €	16,50 €	18,00 €
40 à 44 ans	5,50 €	7,50 €	9,25 €	11,00 €	13,00 €	14,75 €	16,50 €	18,50 €	20,25 €	22,00 €
45 à 49 ans	8,50 €	11,50 €	14,25 €	17,00 €	20,00 €	22,75 €	25,75 €	28,50 €	31,25 €	34,00 €
50 à 54 ans	12,50 €	16,75 €	21,00 €	25,00 €	29,25 €	33,50 €	37,50 €	41,75 €	46,00 €	50,00 €

Bénéficiez également de tous les autres avantages de Chorus Avenir Guichet

Le libre choix des bénéficiaires en cas de décès, le régime fiscal avantageux de l'assurance vie⁽³⁾, 5 000 € versés immédiatement en cas de décès de l'assuré⁽⁴⁾...

Doublez votre capital en cas de décès par accident pour 4€ supplémentaires par mois maximum !

(1) L'invalidité très grave correspond à la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

La PTIA correspond à une invalidité totale et définitive sur le plan fonctionnel avec nécessité du recours à une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie courante (se laver, s'habiller, manger, se déplacer).

(2) Les montants de cotisation indiqués ci-dessus sont valables pour une souscription intervenant jusqu'au 30/06/2018. À noter toutefois, qu'en cas d'évolutions législatives, réglementaires ou technique intervenant avant cette date, ces tarifs pourraient être revus.

(3) Selon la législation fiscale en vigueur au 01/01/2018.

(4) Selon les conditions prévues dans les Dispositions Générales du contrat Chorus Avenir Guichet.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances.

Société anonyme au capital de 643 054 425 €.

Siège social: 1, cours Michelet - CS 30051

92076 Paris La Défense Cedex.

340 234 962 RCS Nanterre.

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.